										THEMATIO	JES TRANS	VERSALES													THEM	ATIQUES	SPECIALI	SEES											
	Three-tions generate regions and the pattern of a filtern of the part of delegatative and the pattern of the part of delegatative and the part of delegatative an						COMMANG THE LOCATIONS GESTION INS SHESSOURCES HAMMANES GESTION INS SHESS					GESTION DES ACTES ADMISTRATIFS					SO CIAL	OCOL Transport processing the proces							DO NOCE ET FAMALE.							CT CONTENERS ARCTES AUX					AFFICHAGE LEGAL DES ACTES		
Direction générale déléguée d'affectation de l'agent délégataire	Pôle d'affectation de l'agent délégataire	Direction d'affectation de l'agent délégataire	Service d'affectation de l'agent délégataire	Unité d'affectation de l'agent délégataire	NOM de l'agent délégataire (salsir le NOM en majuscules)	délégataire (saisir le prénom en	Fonction de l'agent délégataire (saisir Pure des fonctions exposées dans la colonne "agents susceptibles d'être concernés" de la note de service)	Groupe 1 Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4 Groupe 5	Groupe 6 Groupe 7	Groupe 8 Groupe 9	Groupe 10 Groupe 11	Groupe 12 Groupe 13	Groupe 14	Groupe 15	Groupe 17 Groupe 18	Groupe 19 Groupe 20	Groupe 21 Groupe 22	Groupe 23	Groupe 25	Groupe 27	Groupe 28 Groupe 29	Groupe 30	Groupe 32	Groupe 33	Groupe 35 Groupe 36	Groupe 37	Groupe 39	Groupe 40 Groupe 41	Groupe 42	Groupe 43 Groupe 44	Groupe 45 Groupe 46	Groupe 47	Groupe 48 Groupe 49	Groupe 50	Groupe 52	Groupe 53 Groupe 54	Groupe 55 Groupe 56
DGD dév. urb. et cadre de vie	Néant	Direction de l'eau		Unité surveillance et pilotage des flux	LACAILLE	Samuel	Responsable de service	1																													1	1 1	
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant			Néant	LARBI	Abdelkader	Directeur	1						1 1	1	1 1	1 1	1 1	1 1	1	1 1					1 1	1 1	1	1	1 1	1				1 1		1 1	1 1	
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Villeurbanne	Service social	POMI	Véronique	Directeur adjoint	1						1 1	1	1 1	1 1	1 1	1 1	1	1 1					1 1	1 1	1	1	1 1	1				1 1		1 1	1 1	
DGD dév. urb. et cadre de vie	Néant	Direction de l'eau	Néant	Néant	DEBIESSE	Christian	Directeur	1	1					1																					1		1	1 1	

Tableau n° 2 : DELEGATIONS ABROGEES									THEMATIQUES TRANSVERSALES							THEMATIQUES SPECIALISEES														\neg											
Tableau n° 2 : DELEGATIONS ABROGEES						COMMANDE PUBLIQUE	GESTION FINANCIERE ET COMPT ABLE		O DECTION DEC DE CONTROLE CHIMANNE	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		GESTION DE SACTES ADMISTRATIFS						SOCIAL	(insertion, personnes agrés, personnes handicapées, habitat et logement)									ENF ANCE ET FAMILLE							AFFAIRES JURIDIQUES, ACCES AUX	ET CONTENTIEUR			AFFICHAGE LEGAL DES ACTES		
Direction générale déléguée d'affectation de l'agent délégataire	Pôle d'affectation de l'agent délégataire	Direction d'affectation de l'agent délégataire	Service d'affectation de l'agent délégataire	Unité d'affectation de l'agent délégataire	NOM de l'agent délégataire (salsir le NOM en majtescules	Prénom de l'agent délégataire (saisir le prénom en minuscules, sauf la 1êre lettre	Fonction de l'agent délégataire (saisir l'une des fonctions exposées dans la colonne "agents susceptibles d'être concernés" de la note de service)	Groupe 1	Groupe 2 Groupe 3	Groupe 4 Groupe 5	Groupe 6 Groupe 7	Groupe8	Groupe 9 Groupe 10	Groupe 11 Groupe 12	Groupe 13	Groupe 14 Groupe 15	Groupe 16	Groupe 18	Groupe 19 Groupe 20	Groupe 21 Groupe 22	Groupe 23 Groupe 24	Group e 25	Groupe 27	Groupe 28	Groupe 30 Groupe 31	Groupe 32	Groupe 33 Groupe 34	Groupe 35	Groupe 37	Groupe 38 Groupe 39	Groupe 40	Groupe 41 Groupe 42	Groupe 43 Groupe 44	Groupe 45	Groupe 46 Groupe 47	Groupe 48	Groupe 49 Groupe 50	Groupe 51	Groupe 53	Groupe 54 Groupe 55	Group e 56
DGD dév. solid. et hab.	Néant	Direction ressources	Service ressources humaines	Unité gestion des carrières	LOPEZ-PERSAT	Delphine	Adjoint au responsable de service							1																								1			
DGD tenft. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 5-9	Service ressources et moyens	LONGERE	André	Directeur adjoint	1						1	1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1					1 1	1 1	1 1	1	1	1 1				1	1	1 1	1	1	

GROUPE N° **DESCRIPTION DES GROUPES DE DELEGATIONS** THEMATIQUES TRANSVERSALES COMMANDE PUBLIQUE Signature des accords-cadres et marchés < 90 000 €HT, subséquents ou non d'un accord-cadre, de leurs avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliatior
Signature des actes et décisions relatifs à l'exécution des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montant, à l'exclusion des avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliati
Signature des actes et décisions relatifs à le passation des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre quel que soit leur montan
Signature des ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, certificats de cessibilité, décomptes généraux et définitifs relatifs aux accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montant, dans la limite du montant maximum du marché, subséquent ou d'un accord-cadre Signature des accords-cadres et marchés < 4 000 € HT, subséquents ou non d'un accord-cadre, de leurs avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliation
 Signature des actes et décisions relatifs à l'exécution des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, < 90 000€ HT, à l'exclusion des avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliation
 Signature des actes et décisions relatifs à la passation des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montan
 Signature des ordres de service et actes spéciux de sous-traitance relatifs aux accords-cadres entrés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montan
 Bons de commande < 90 000 € HT et dans la limite du montant maximum du marché, subséquent ou non d'un accord-cadre GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE Signature des bordereaux-journ
 Signature des titres et mandats. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Décisions de recrutemer
 Congés non rémunérés.
 Travail : anent, de mise en stage (sauf promotion interne) et de titula sations de travail à temps partiel soumises à autorisation. Autorisations de travail a temps partiel souriness à autorisation.
 Congés de formation professionnelle, congés pour validation des acquis de l'expérience, congés pour bilan de compétences ou décharge de service (article 57 6, 6 bis et 6 ter de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée ; article 41 6, 6 bis et 6 ter de la loi n°86-33 du 09/01/1986).
 Réfus de formations sourinses aux nécessités de service ou envisagées dans le cadre du droit individuel à la formation (sauf cas de saisine de la Commission administrative paritaire).
 Autorisation d'utiliser un véhicule personnel pour un déplacement professionnel. Groupe 5 • Contrats de recrutement sur emplois permanents pour des besoins permanents (articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée; articles 9 et 9-1 II de la loi n°86-33 du 09/01/1986) Désignations en cas de grève.
Autorisations de cumul d'activités. Imputabilité au service d'un accident Attribution des congés de maladie ordinaire supérieurs à 6 mois, congés de longue maladie, congés de longue durée.
 Temps partiels thérapeutiques.
 Actes afférents aux élections professionnelles.
 Refus de congés pour formation syndicale présentés hors délai. Groupe 8 • En matière de paie, de gestion des temps et des activités : En mattere de paie, de gestion des temps et des durines. décisions relatives aux congés bonifiés,
- réfus des congés maternité, patemité, adoption et des congés spécifiques prévus aux 8°, 9°, 10° et 11° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, et 8°, 9° et 10° de l'article 41 de la loi 86-33 du 09/01/1986
- indemnités compensatrices de congés payés,
- modallités financières du transfert des congés versés sur le compte épargne temps en cas d'arrivée/départ d'un agent,
- indemnités forfaitaires de changement de résidence, En matière de fin de fonctions : mises à la retraite - indemnités de licenciement, - attributions du capital décès, - saisines de la commission de d Groupe 9 • En matière d'emploi : - contrats de droit privé (contrats d'apprentissage, contrats aidés, conventions de stage, conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)) et stages d'immersion professionnelle,
- demandes d'oraginsiation de concours auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- rejets de candidatures (catégories A).

- En mattère de contractuels de droit public:
- congés de mobilité. Groupe 10 • Décisions individuelles relatives aux prestations d'action sociale (allocations pour enfants handicapés, etc.),
• Décisions individuelles relatives à l'aménagement du poste de travail. Groupe

11 • S'agissant des contractuels de droit public:
- contrats de recrutement sur emplois permanents pour des besoins temporaires (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 9-1 de la loi n°86-33 du 09/01/1986),
- Contrats de recrutement sur emplois permanents (article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 9-1 III de la loi n°86-33 du 09/01/1986),

Rejets de candidatures (catégories B et C), Rejets de canoliatures (categoires b et c),
 Arrêtés d'affectation,
 Autorisations de travail à temps partiel de droit,
 Autorisations exceptionnelles d'absence,
 Décisions relatives au congé parental,
 Congés maladie ordinaires inférieurs à 6 mois,
 Avancements d'échelon à l'ancienneté minimum. GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS Certification conforme à l'original des copies de documents.
 Expéditions de registres, ampliations d'actes administratifs (double, en la forme authentique, d'un acte administratif). THEMATIQUES SPECIALISEES SOCIAL (INSERTION, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES, HABITAT ET LOGEMENT) Groupe 14 • Demandes pour que soient instituées des mesures de protection au profit des personnes vulnérables Groupe 15 • Décisions attribuant ou refusant l'attribution des allocations mensuelles, des secours exceptionnels, des chèques d'accompagnement personnalisés, des aides financières aux jeunes majeurs et aux bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Groupe 16 • Contrats d'insertion conclus avec les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et décisions portant désignation des personnes chargées de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de ces contrats d'insertion Groupe 17 • Tous actes individuels intéressant les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Groupe 18 • Décisions portant attribution ou refus d'attribution des aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Groupe 19 • Arrêtés de révision périodique de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) en établissement et à domicile, arrêtés de révision à la demande en établissement et à domicile et arrêtés de rejet de l'ADPA. Groupe 20 • Courriers de mise en demeure du bénéficiaire avant suspension et courriers de réclamation de trop perçu. Groupe 21 • Courriers de rappel adressés au bénéficiaire ou à son tuteur pour l'allocation compensatrice suite à la réception de factures, des sorties d'établissement, un contrôle d'effectivité, la révision des ressources, un passage d'établissement au domicile, une décision de justice, tout changement de situation entraînant un rappel de paiement. Groupe 22 • Courriers de trop-perçu adressés au bénéficiaire ou à son tuteur suite à une entrée en établissement, une hospitalisation, un contrôle d'effectivité, la révision de ressources, l'obtention d'un avantage analogue, un changement de situation entraînant un trop-perçu, le décès du bénéficiaire. Groupe 23 • Arrêtés fixant le montant de l'allocation compensatrice domicile ou hébergement et les arrêtés de rejet ou de suspension suite à une entrée en établissement, une hospitalisation, un contrôle d'effectivité, la révision des ressources, l'obtention d'un avantage analogue. Groupe 24 • Décisions d'admission ou de refus d'admission à l'aide sociale, décisions de suspension ou de révision de l'aide sociale et actions en répétition de l'indu, à l'exception des remises gracieuses Groupe 25 • Contrats conclus avec les usagers dans le cadre de mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP). Groupe 26 • Actes pris en qualité de tuteur aux personnes ou aux biens en qualité d'administrateuad hoc. Groupe 27 • Décisions de récupération des créances d'aide sociale. Groupe 28 • Décisions attribuant ou refusant l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA). Groupe 29 • Correspondances avec les tiers intéressant le contrôle de l'utilisation de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) et demandes de remboursement des sommes indues. Groupe 30 • Décisions attribuant, refusant, suspendant ou retirant l'agrément pour l'accueil à domicile des personnes âgées ou handicapées adultes Groupe 31 • Procès-verbaux de visites de conformité des établissements médicaux-sociaux accueillant des enfants, des personnes âgées ou handicapées. Groupe 32 • Avenants portant modification des conventions tripartites pluriannuelles d'habilitation d'hébergement de personnes âgées dépendantes entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et les établissements conc ENFANCE ET FAMILLE Groupe 34 • Décisions intéressant l'exercice de l'autorité parentale sur les mineurs confiés au service de la protection de l'enfance, dont autorisations de soins Groupe 5 • Décisions fixant la contribution aux frais d'entretien et d'hébergement de toute personne prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ou si elle est mineure de ses débiteurs d'aliments Groupe 36 • Décisions relatives au choix du mode d'accueil des mineurs confiés au service de la protection de l'enfance. Groupe 37 • Décisions attribuant ou refusant l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux Groupe 38 • Décisions suspendant ou retirant l'agrément des assistants maternels et assistants familia Groupe 40 • Attestations de formation délivrées aux assistants maternels et assistants familiaux Groupe 41 • Etats de frais des tiers accueillant des enfants confiés au service de la protection de l'enfance. Groupe 42 • Conventions relatives à la participation d'agents de la Métropole aux sorties familiales Groupe 43 • Avis préalable à la délivrance de l'agrément préfectoral pour les entreprises de services à domicile (garde d'enfants de moins de 3 ans). Groupe 44 • Demandes d'indemnisation devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) au titre de l'enfance maltraitée AFFAIRES JURIDIQUES, ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CONTENTIEUX Groupe 47 • Déclarations à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et procédures relatives à la protection des données à caractère personnel. Groupe 48 • Communication de documents administratifs en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, s Groupe 49 • Dépôt de plaintes, hors constitutions de partie civile, et correspondances adressées à l'autorité judiciaire, Groupe 50 • Requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par la Métropole de Lyon devant toutes les juridictions, tant civiles qu'administratives, ou auxquelles elle défend devant les mêmes juridictions. Groupe 51 • Représentation de la Métropole de Lyon aux audiences devant toutes les juridictions, tant civiles qu'administratives. Groupe 52 • Courriers accusant réception de demandes, y compris lorsque celles-ci font courir un délai, formant mises en demeure ou demandant à des tiers communication de documents ou de renseignements Groupe 53 • Demandes d'interventions d'huissiers pour la signification d'actes ou l'établissement de procès-verbaux . Groupe 54 • Courriers établis dans le cadre de procédures contradictoires. Groupe 55 • Actes intéressant l'inscription ou la radiation de l'hypothèque légale prévue à l'article L 132-9 du code de l'action sociale et des familles AFFICHAGE LEGAL DES ACTES